

M. Malone: Allez donc!

M. Blaikie: Voilà le député de Crowfoot (M. Malone) qui se met en rogne.

M. Malone: C'est vrai, vous avez raison. Mais à chaque fois que vous prenez la parole, c'est pour dire n'importe quoi!

M. Blaikie: Nous avons touché une corde sensible, semble-t-il, monsieur le Président. Il semble que nous ayons . . .

M. Taylor: Ce sont des mensonges. Dites la vérité et honte au vilain!

● (1150)

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. Le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) avait la parole pour faire un discours.

M. Malone: Et quel discours! Atroce! Méprisable!

M. Blaikie: Monsieur le Président, je ne veux pas provoquer de tels remous par là-bas.

M. Malone: En bien, dites donc la vérité. Vous êtes en train d'improviser et vous appelez ça un discours.

M. Blaikie: La vérité semble exaspérer le député.

M. Malone: Vous ne savez même pas épeler le mot «vérité».

M. Blaikie: Il est amusant de voir des progressistes conservateurs s'énervent parce qu'on leur dit la vérité.

M. Taylor: Ce sont les mensonges qui nous ennuiant.

M. Blaikie: En général, ce sont plutôt leurs bobards qui les énervent. Monsieur le Président, je vous vois vous lever. Est-ce pour nous rappeler à l'ordre encore une fois, ou mon temps de parole est-il presque fini?

Le président suppléant (M. Corbin): La présidence demande aux députés de faire preuve de collaboration. En vertu de notre Règlement et des pratiques et usages de la Chambre, le député qui a la parole pour faire un discours sur la motion à l'étude ne doit pas être interrompu à tout moment. Il n'y a rien de mal, je suppose, à faire de temps à autre quelques interjections, mais il ne faut pas abuser.

M. Nystrom: Faites preuve d'un peu de respect pour notre institution.

M. Blaikie: Monsieur le Président, je voulais également signaler, au sujet du tarif du Corbeau et . . .

M. Malone: Voilà qui sera intéressant!

M. Fisher: Ce sera une première.

M. Blaikie: . . . les remarques formulées plus tôt par le député de Saskatoon-Est (M. Ogle), selon lequel il faut connaître l'historique d'une chose pour pouvoir réellement comprendre ce qui se passe. Essayons de nous rappeler pendant quelques instants qu'il n'y a pas très longtemps, la Chambre a adopté à l'unanimité une résolution concernant les droits linguistiques des francophones au Manitoba. Ce que nous avons

Transport du grain de l'Ouest—Loi

dit à ce moment-là, entre autres, c'est que nous respections l'histoire du Manitoba et certains droits conférés à certains Canadiens à une certaine époque. Nous voulions que ces droits soient respectés, même si la situation avait changé et si les francophones ne formaient plus la majorité au Manitoba comme à l'époque où la province s'est jointe à la Confédération. Nous avons dit qu'un droit restait toujours un droit et c'est ce que nous soutenons à propos du tarif du Corbeau. Si nous voulons respecter notre histoire et les droits que nous avons obtenus tout au long de cette histoire, le tarif du Corbeau doit être maintenu parce qu'il fait partie de ces droits. Il ne peut pas simplement être abrogé parce que quelqu'un, dans ce cas-ci le CP, a décidé qu'il n'a plus sa raison d'être ou qu'il n'a plus l'utilité qu'il avait à l'époque où il a été accordé.

Lorsqu'on se met à parler de droits, monsieur le Président, on ne saurait se laisser guider par l'aspect pratique et la logistique comme on le ferait si on parlait d'autre chose. Je demande aux députés d'essayer de montrer le même respect pour l'histoire lorsque nous discutons du tarif du Corbeau qu'ils l'ont fait lorsqu'il était question des droits de la langue française au Manitoba.

M. Breau: Cet argument est tiré par les cheveux.

M. Blaikie: Le député de Gloucester (M. Breau) dit que mon argument est tiré par les cheveux. Ce n'est pas vrai.

M. Breau: Le tarif du Corbeau est-il prévu dans la Constitution?

M. Blaikie: Le tarif du Corbeau est une des traditions de notre pays, surtout dans l'Ouest. Les députés ne doivent pas l'oublier lorsqu'ils examinent cette question.

A la fin du compte, monsieur le Président, il s'agit d'une question de moralité sociale. Si le CP et d'autres veulent modifier le tarif du Corbeau, nous affirmons comme nous l'avons dit depuis le début qu'il faut renégocier toute l'entente. Il faudrait tout renégocier au lieu de modifier simplement les aspects d'une entente historique qui ne font pas l'affaire d'une des parties en cause.

M. Pepin: C'est de la tergiversation.

M. Blaikie: C'est le genre de capitulation qui a caractérisé tant les libéraux que les conservateurs pendant ce débat.

M. Pepin: Aucun changement.

M. Blaikie: Ils sont prêts à renégocier cet aspect de l'entente et à laisser le CP en faire à sa guise. Malheureusement, c'est toujours la même chose, monsieur le Président.

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je n'avais pas l'intention de participer au débat des motions n^{os} 39 et 40, mais j'ai été tellement inspiré par le discours de mon distingué collègue, le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie), que j'ai pensé . . .

Des voix: Oh, oh!